



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ



L'Agriculture Biologique

La qualité liée à un mode de production respectueux de l'environnement et du bien-être animal

L'Agriculture Biologique est un mode de production qui allie les pratiques environnementales optimales, le respect de **la biodiversité, la préservation des ressources naturelles** et l'assurance d'un niveau élevé de bien-être animal.

Tout au long de la filière, les opérateurs engagés dans le mode de production et de transformation biologique respectent un cahier des charges rigoureux qui privilégie les procédés non polluants, respectueux de l'écosystème et des animaux.

C'est aussi un mode de production qui exclut l'usage des OGM et qui limite le recours aux intrants, en privilégiant l'emploi de ressources naturelles et renouvelables dans le cadre de **systèmes agricoles organisés à l'échelle locale**, et en

restreignant strictement l'utilisation de produits chimiques de synthèse.

Enfin, l'Agriculture Biologique s'attache également à **renforcer ses liens avec l'ensemble de la société** : création d'emplois, participation à l'aménagement du territoire, préservation et promotion des savoir-faire locaux...

En résumé, l'AB, c'est :

- un système de **gestion durable** pour l'agriculture,
- une grande variété de produits agricoles et alimentaires de qualité,
- une source **d'innovations** pour l'agriculture, dans une approche **agro-écologique**.

À L'ORIGINE...

L'Agriculture Biologique s'est développée dans les années **1920** en Autriche, en Allemagne, en Suisse et en Angleterre. Elle fait son apparition en France dans les années **1950**. La volonté de respecter les équilibres naturels et la biodiversité, en réaction à l'amorce de l'intensification de l'agriculture, en sont à l'origine.

Perfectionnement des techniques, intérêt croissant des producteurs et des consommateurs, mise en place de politiques publiques incitatives ont marqué son histoire. Le premier cahier des charges privé fait son apparition en **1972**. La France a fait partie des précurseurs, en reconnaissant dès **1980** « une agriculture sans produits chimiques de synthèse » puis en homologuant et en harmonisant en **1981** les cahiers des charges privés existants.

1991 a été une année importante pour l'AB avec l'adoption d'un règlement au niveau européen pour les productions végétales, élargi au secteur animal en **1999**. Cette réglementation vient harmoniser les pratiques des différents États membres.

En mai **2013**, le ministre de l'Agriculture lance le programme « **Ambition Bio 2017** ». Objectif annoncé : donner une nouvelle impulsion au développement et à la structuration de la filière, en doublant les surfaces et en augmentant fortement la consommation française de produits issus de l'Agriculture Biologique.

CHIFFRES CLÉS*

+ de 31 000 producteurs engagés en bio, soit **7,2 %** des exploitations en France (au 30 juin 2016).

+ de 5,5 milliards d'euros d'achats de produits bio pour la consommation des ménages français (2015).

65 % des français consomment au moins un produit bio une fois par mois (2015).

*source Agence bio

TEXTES RÉGLEMENTAIRES

- Règlement (CE) n° 834 / 2007 du Conseil du 28 juin 2007 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques et abrogeant le règlement (CEE) n° 2092 / 91
- Règlement (CE) n° 889/2008 de la Commission du 5 septembre 2008 portant modalités d'application du règlement (CE) n° 834/2008 en ce qui concerne la production biologique, l'étiquetage et les contrôles